

Mardi 25 octobre 2016

Exposition

Du 26 octobre au 9 novembre 2016, à Alençon :
l'exposition itinérante *Éco-logement* prévient et sensibilise aux comportements économes.



Le Conseil départemental de l'Orne et EDF présentent à la Halle au Blé l'exposition itinérante *Éco-logement*, une exposition ludique d'informations pratiques pour une amélioration de l'habitat et des solutions d'efficacité énergétique en termes de consommation et de comportements économes. Privilégiant l'interactivité, ce dispositif destiné au grand public interpelle notre façon de vivre au quotidien au travers de huit grandes thématiques : l'eau, l'énergie, l'air intérieur, les déchets, l'alimentation, la prévention des accidents domestiques, l'éco-construction et le jardinage.

L'exposition itinérante *Éco-logement*, organisée à l'instigation du Conseil départemental de l'Orne dans le cadre de sa convention Fonds de solidarité pour le logement avec EDF et en partenariat avec la CUA (Communauté urbaine d'Alençon), se tiendra à la Halle au Blé du 26 octobre au 10 novembre 2016 dans un premier temps avant d'être accueillie à Mortagne-au-Perche, puis à Alençon (Hôtel du Département) en 2017. Porté par l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE), le concept du Kit Éco logement a pour objet d'améliorer l'habitat (environnement, santé et budget) par des astuces pratiques, simples et peu coûteuses.

Qu'est-ce que ce kit *Éco-logement* ?

Le Kit éco-logement est constituée de 27 panneaux en décor 2D sur lequel se greffent les informations générales (chiffres, explications, schémas...), les éco'trucs (infos flash, astuces pratiques...), un espace de démonstration (show room) avec objets à toucher, tester... L'extérieur du kit (façade) contient toute l'information sur l'éco-construction et le jardinage écologique. Quizz, fiches recettes, des dépliants de présentation...

Précarité énergétique, quelles solutions ?

Le Conseil départemental, au travers de sa politique de solidarité, et en sa qualité de chef de file de l'action sociale, aide et apporte une assistance aux personnes démunies, notamment par la participation à leur insertion sociale et professionnelle ainsi que par son action en faveur du logement. Ainsi, le Conseil départemental a notamment la charge de créer un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui a pour objet d'accorder des aides financières sous différentes formes à des personnes en difficultés mais également de prendre en charge des mesures d'accompagnement social lié au logement, individuelles ou collectives.



EDF s'est engagée pour mener une politique volontariste vis-à-vis des plus démunis. Cette politique se traduit notamment par la contribution d'EDF au Fonds de Solidarité du département en vue de la mise en œuvre d'actions curatives visant les impayés d'énergie et d'actions préventives permettant une meilleure maîtrise de l'énergie, limitant ainsi le montant des factures.

Le FSL a notamment pour objectifs :

- d'apporter une aide d'urgence aux personnes en situation de précarité, placées de ce fait dans l'impossibilité de régulariser leurs impayés d'énergie, en leur garantissant le maintien de la fourniture d'électricité et de gaz, le temps nécessaire à l'instruction de leur demande d'aide par le Fonds Solidarité Logement.
- de mettre en œuvre des aides préventives au paiement des factures d'énergie ainsi que des actions d'observation et des mesures de prévention des impayés d'énergie, afin de permettre aux bénéficiaires de mieux maîtriser leur usage de l'énergie et le budget correspondant dès lors qu'elles s'intégreraient dans les mesures d'accompagnement social lié au logement, individuelles ou collectives pouvant être prises en charge par le FSL.

Le FSL est placé sous la responsabilité du Conseil départemental

Les dossiers de demande de prise en charge d'une facture d'énergie, répondant aux critères définis dans le règlement intérieur du FSL du Conseil départemental, sont instruits par les services sociaux ou constitués par les personnes, demandeurs d'une aide et transmis au service instructeur du FSL.

Lors de l'instruction d'une demande d'aide au titre du FSL et au vu de la situation du ménage et après négociation avec lui, le travailleur social et/ou le cas échéant le médiateur, pourra proposer à EDF toute action susceptible d'aider à la résolution des difficultés de paiement des factures : plan d'apurement de la dette, ...

Pour tout montant d'impayés supérieur au plafond d'aide prévu dans le règlement intérieur du FSL, une solution de paiement négociée avec la famille, sera proposée à EDF par le travailleur social lors de l'information d'une demande d'aide FSL communiquée à EDF.

Le service instructeur du FSL centralise et oriente les demandes qui sont enregistrées en vue du passage en délégation (procédure simplifiée) ou en commission d'attribution des aides FSL. Il traite les demandes, prépare l'ordre du jour de la commission, établit le relevé de ses décisions, assure le lien avec EDF et les travailleurs sociaux.

L'instruction des demandes d'aide et la prise de décision sont territorialisées dans les quatre circonscriptions d'action sociale, à savoir :

- Circonscription d'action sociale d'Alençon
- Circonscription d'action sociale d'Argentan
- Circonscription d'action sociale de Flers
- Circonscription d'action sociale de Mortagne au Perche

EDF solidaire de ses clients

Depuis près de 30 ans, EDF travaille aux côtés des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des acteurs sociaux pour lutter contre la précarité énergétique. L'entreprise est également depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec les associations caritatives, en proximité sur le territoire.





Cette action s'inscrit également dans sa politique solidarité qui comprend 3 axes :

- **le conseil et l'accompagnement** au quotidien des clients en situation de précarité énergétique en faisant notamment de la prévention sur les habitudes de consommation ;
- **l'aide au paiement** avec le Tarif de première Nécessité et le Fond Solidarité Logement ;
- **la contribution à la rénovation de l'habitat.**

L'objectif d'EDF est de faire en sorte que l'énergie ne soit pas un facteur aggravant dans une situation de précarité.

Pratique

Exposition itinérante *Eco-logement*

Du 26 octobre au 9 novembre 2016

À la Halle au Blé

Place de la Halle au Blé à Alençon

Ouverte tous les après-midis, entrée gratuite

Accueil groupes ou collèges sur réservation

Contact : Pôle sanitaire social, le bureau Logement, Ville et Fonds d'aide,

Tél. 02 33 81 60 00 - poste 1652. E.mail : D-PSS-SCS-LOGEMENT@orne.fr

Contacts presse :

Conseil départemental de l'Orne

Sandrine Fourcault, chargée de communication – tél. 02 33 81 60 90

E-mail : fourcault.sandrine@orne.fr

EDF

Marie-Hélène Maisonneuve, responsable relations presse – tél.02 90 22 11 09

E-mail : marie-helene.maisonneuve@edf.fr

